

REGLEMENT - JEU CONCOURS «VOL DÉCOUVERTE»

ARTICLE 1 –ORGANISATION DU JEU

Airways college (ci-après la « société organisatrice »)

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS Angen sous le numéro 414 890 665 dont le siège social est situé à l'Aérodrome AGEN La Garenne 47310 Estillac,

organise du vendredi 27 novembre 2020 à 12h00 au vendredi 11 décembre 2020 à 12h00 (heure de Paris), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « VOL DÉCOUVERTE » (ci-après dénommé le « Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans (ou 13 ans à conditions d'avoir l'autorisation parentale ou du tuteur pour participer), disposant d'un accès à internet, à l'exception des employés de la société organisatrice et de leur famille, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 –MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur les plate-formes Facebook et Instagram aux dates indiquées dans l'article 1.

Les participants doivent répondre, depuis un compte personnel impérativement en mode public, à la publication pour identifier une personne de leur choix.

Les participants doivent liker la publication et s'abonner au compte aéro découverte

La publication sera prise en compte seulement si elle correspond aux critères mentionnés ci-dessus (une personnes doivent être indiquées).

Une seule participation sera prise en compte.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

Le nom du gagnant sera indiqué la semaine suivant le tirage au sort sur la plateforme facebook et Instagram et le gagnant sera contacté via la messagerie de Facebook ou Instagram à partir de la semaine suivante, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Si le gagnant ne donne pas de réponse dans un délai de 20 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain, il sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le gagnant s'engage à autoriser la société organisatrice à prendre des photos ou des vidéos de la remise de son gain ainsi que de son usage et donne son accord à Airways college pour utiliser cette photo / vidéo dans le cadre d'actions commerciales et notamment sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 5 –DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants

- 1 vol en avion « Vol découverte», d'une valeur de 109€

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalentes.

ARTICLE 6 –IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 -DIFFEREND

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Airways college par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de soixante (60) jours après la désignation du gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le prix attribué, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Airways college, par e-mail à l'adresse contact@aero-decouverte.fr ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Airways college préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

ARTICLE 8 –DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 9 –REMBOURSEMENT DES FRAIS

Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

Article 10 : Exonération et limitation de responsabilité

Airways college ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

- i. d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;
- ii. de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession.

Article 11 : Modification / arrêt du Jeu concours

Airways college se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, Airways college s'engage à le notifier aux participants par publication au sein des Plateformes et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité d' Airways college ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

Chacun des Participants accepte enfin que Airways college puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que Airways college jugerait opportun.